

République Française

Département DORDOGNE

Commune de Saint-Léon-sur-Vézère

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 17 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick DALBAVIE, Maire de Saint-Léon-sur-Vézère, en session ordinaire.

Les convocations et l'ordre du jour ont été envoyés par écrit aux conseillers municipaux le 13 novembre 2022

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 13 novembre 2022.

Présents : M. Yannick DALBAVIE, M. David LESPINASSE, M. Serge SEPART, Mme Anita JARDEL, Mme Nicole DEGRAVE, Mme Estelle PHELIP, M. Philippe LAUGENIE, M. Michel LESPINASSE, M. Gé KUSTERS, M. Philippe JARDEL

Absents : Mme Virginie FAGETTE

Procurations : Mme Virginie FAGETTE donne procuration à Mme Estelle PHELIP

M. Michel LESPINASSE a été nommée secrétaire de séance.

M le Maire propose de rajouter un sujet à l'ordre de jour : Délibération sur le système de chauffage

Première délibération de la séance :

Délibération D2022-0038

Changement du système de chauffage

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part au vote	Vote
11	10	11	Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Afin de finaliser le changement du système de chauffage, il est nécessaire d'acter par délibération le choix de la pompe à chaleur.

Ce système nécessite moins de travaux d'ingénierie que le précédent projet de chaudière à granulés. Les contraintes d'urbanisme et de réseaux étaient trop importantes. La rapidité d'installation de la pompe à chaleur permettra de maintenir la continuité du service public, l'accueil scolaire et de location dans de bonnes conditions.

Un rendez-vous a été convenu avec les conseillers départementaux afin de monter le dossier de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de valider l'installation de la pompe à chaleur et autorise M le Maire a signé les documents nécessaires.

Changement du lave-vaisselle

M le Maire informe attendre un autre devis pour une machine plus adaptée au fonctionnement de la cantine et moins coûteuse.

Révision simplifiée du PLUi

M le Maire fait part au conseil de l'actuelle révision simplifiée du PLUi portant sur : des bâtiments destinés au changement de destination, ajustement d'Orientation d'Aménagement du Territoire, extension/modification de zonage de projets, rectification du règlement, modification de zonage des maisons d'habitation en zone NP et autres rectifications d'erreurs matérielles. M Gé KUSTERS fait part du point positif qu'une révision même simplifiée soit proposée environ 18 mois après sa mise en place en juin 2020.

Fêtes de fin d'année

Samedi 14 janvier aura lieu le repas des aînés et les vœux du maire. Un visuel pour la carte de vœux a été demandé à Frantz VIGIER. Une rencontre suivie d'un apéritif pour les nouveaux arrivants sera proposée le vendredi 16 décembre à 18h avec les employés et les présidents des associations.

Occupation du domaine public

M le Maire informe de la mise en place d'une redevance pour l'occupation du domaine public pour la saison _____ à _____ venir.

Une réflexion est engagée pour définir le montant au m² de la participation demandée aux restaurateurs pour l'installation des terrasses sur le domaine public. La grille tarifaire et les périodes d'application seront actées lors du prochain conseil.

Le réaménagement du parking en face du manoir est toujours d'actualité avec l'objectif de le rendre payant à l'aide d'un horodateur. À terme, l'ensemble des parkings le seront pour les visiteurs. M le Maire rencontrera un représentant en janvier afin d'affiner le projet.

Point sur les entretiens du personnel

M le Maire rend compte des entretiens avec le personnel dans le cadre de l'attribution de la prime du RIFSEEP. Le sentiment général est bon, des formations et des améliorations matérielles ont été demandées.

Suite à la demande de changement des horaires d'éclairage des lampadaires, M le Maire rencontrera des responsables du SDE 24 en décembre.

Un conseiller de la MNT rencontrera le personnel afin de faire le point sur les garanties du contrat prévoyance le 24 novembre 2022.

Une station de cinq vélos électriques sera installée par la Communautés de Communes pour l'été prochain.

La référente de la commune au sujet de la lutte contre l'ambrosie est Mme Estelle PHELIP, conseillère municipale.

Un groupe de quinze camping-caristes a demandé à stationner le 26 août 2023 derrière le cimetière ainsi que la nuit. Une participation forfaitaire leur sera demandé à hauteur du prix de la nuit pratiqué sur l'aire de camping-car.

Une entreprise d'évènementiels a demandé à organiser le départ de leur raid à St Léon en juin. Ils attendent 650 participants. M le Maire a proposé de les installer au stade afin de ne pas bloquer les parkings.

Mme DEGRAVE a fait une remarque au sujet de la création d'un jardin du souvenir au cimetière. M. Philippe JARDEL s'est proposé pour travailler sur son aménagement.

M Gé KUSTERS informe le CM de sa participation à une réunion au siège du SMD3 au sujet de la redevance incitative. Des manifestants étaient présents, des échanges houleux ont eu lieu comme relaté dans la presse. La discussion se poursuit sur les poubelles au lieu-dit L'Estrade. Vidéo à l'appui, de nombreux détritrus sont jetés de façon éparsée dans l'irrespect total de la nature. Malheureusement, seul l'appel au civisme de chacun permettra de garder un site le plus propre possible.

Fin de séance 22h30